

RG 24 - BRUCELLOSES PROFESSIONNELLES



Désignation des maladies	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer les maladies
Brucellose aiguë avec septicémie : • Tableau de fièvre ondulante sudoro-algique • Tableau pseudo-grippal • Tableau pseudo-typhoïdique	Travaux exposant au contact avec des caprins, ovins, bovins, porcins, avec leurs produits ou leurs déjections
Brucellose subaiguë avec focalisation ; • Monoarthrite aiguë fébrile, polyarthrite • Bronchite, pneumopathie • Réaction neuroméningée • Formes hépato-spléniques subaiguës	Travaux exécutés dans les laboratoires servant au diagnostic de la brucellose, à la préparation des antigènes brucelliens ou des vaccins antibrucelliens, ainsi que dans les laboratoires vétérinaires

Brucellose chronique :

- Arthrite séreuse ou suppurée, ostéo-arthrite, ostéite, spondylodiscite, sacrocoxite
- Orchite, epididimite, prostatite, salpingite
- Bronchite, pneumopathie, pleurésie sérofibrineuse ou purulente
- Hépatite
- Anémie, purpura, hémorragie, adénopathie
- Néphrite
- Endocardite, phlébite
- Réaction méningée, méningite, arachnoïdite, méningo-encéphalite, myélite, névrite radiculaire
- Manifestations cutanées d'allergie
- Manifestations psychopathologiques :
 - Asthénie profonde associée ou non à un syndrome dépressif

Quelle est la nuisance ?

L'agent responsable de la nuisance est un bacille gram négatif intracellulaire du genre *Brucella* aérobique et asporulé.

Ce sont des bactéries très résistantes et contagieuses survivant plusieurs mois dans le milieu ambiant, d'autant plus si le milieu est humide.

Les principales espèces de la bactérie sont considérées comme pouvant provoquer une maladie grave chez l'homme et constituer un danger sérieux pour les travailleurs (groupe 3 des agents biologiques pathogènes), tandis que d'autres sont classées comme moins dangereuses.

La brucellose humaine est une maladie qui se développe d'abord chez les animaux, et dont le réservoir est essentiellement les ruminants (bovins, caprins, ovins) qui sont à l'origine de la quasi-totalité des contaminations humaines.

La contamination peut se faire par contact cutané, par voie aérienne ou par ingestion.

Comment reconnaître l'affection ?

Etant donné qu'il y a plusieurs types de brucelloses, il y a plusieurs symptômes et plusieurs descriptions cliniques :

- **Brucellose aiguë avec septicémie** : C'est la dissémination des brucelles vers des organes tels que le foie, la rate et les ganglions. Elle peut prendre trois formes :
 - **Fièvre ondulante sudoro-algique** : Elle commence par de la fièvre (39 à 40°), associée à une sensation de malaise, de courbatures, de douleurs articulaires et habituellement des sueurs nocturnes abondantes. Fréquemment, le foie, la rate et les ganglions augmentent de volume. Après quelques jours, la fièvre baisse, pour augmenter à nouveau, de manière cyclique pendant 2 à 3 mois.
 - **Forme pseudo-grippale** : Elle est difficile à repérer car ses symptômes ne sont pas spécifiques.
 - **Tableau pseudo-typhoïdique** : Elle se manifeste par de la fièvre en plateau et des signes abdominaux, ainsi qu'un déficit de globules blancs (leuconéutropénie).
- **Brucellose subaiguë avec focalisation** : C'est la persistance de Brucelles dans certains tissus qui peut survenir notamment à la suite d'un épisode aigu septicémique ou d'une brucellose chronique. Elle provoque les pathologies suivantes :
 - **Monoarthrite aiguë fébrile, polyarthrite** : Elle touche surtout les lombaires, le dos ou les cervicales, mais peut aussi toucher les grosses articulations. Dans tous les cas, elle provoque une fièvre quasi constante, des douleurs et peut être invalidante
 - **Bronchite, pneumopathie** : Ce sont des lésions bronchiques pulmonaires ou pleurales non spécifiques qui s'accompagnent de toux et fièvre
 - **Réactions neuroméningées (neurobrucellose)** : Ce sont des manifestations tardives, conséquence d'une inflammation des méninges (arachnoïdite), de lésions vasculaires ou d'un œdème interstitiel associé à la méningite qui peut provoquer selon les cas des douleurs radiculaires, des paralysies, une altération psychique ou de la conscience, de la psychose, des crises de convulsions, des déficits neurologiques, et des atteintes aux nerfs crâniens (8ème paire).
 - **Formes hépatospléniques subaiguës** qui provoquent :
 - Fibrose aboutissant à une cirrhose hépatique,
 - Hépatite granulomateuse avec collection suppurée,
 - Cholécystite brucellienne rare.
 - **Formes génitales subaiguës** : Cela peut être une inflammation des testicules, unilatérale
- **Brucellose chronique** : Elle est l'évolution d'une forme aiguë et d'une forme secondaire. Elle touche un certain nombre de zones du corps et provoquant les pathologies suivantes :
 - Articulations : arthrites séreuses ou suppurées, ostéoarthrite
 - Organes génitaux : orchite, épididymite, prostatite, salpingite
 - Poumons : bronchite, pneumopathie, pleurésie sérofibrineuse ou purulente
 - Foie : hépatite
 - Système sanguin : anémie, purpura, hémorragie, adénopathie
 - Reins : néphrite
 - Système cardiovasculaire : endocardite, phlébite

- Système nerveux : réaction méningée, méningite, arachnoïdite, méningo-encéphalite, myélite, névrite radiculaire
- Peau : Rougeurs allergiques
- Yeux : iritis, iridocyclite allergiques
- État général : Fatigue (asthénie) profonde associée ou non à un syndrome dépressif

Quelles sont les professions exposées ?

Les professions exposées sont celles aux contacts des caprins, ovins, bovins, porcins, de leurs produits d'excrétions vaginales et de leurs déjections. Cela concerne :

- Les professionnels des parcs animaliers
- Le personnel des abattoirs dont le risque est considéré comme élevé lors de la préparation des carcasses et la manipulation d'abats (bouviers, boyaudiers, tripiers, tueurs...)
- Le personnel des services d'équarrissage
- Les employés de tannerie travaillant sur les toisons souillées par de l'urine ou du mucus vaginal
- Le personnel des laboratoires de recherche ou de santé humaine ou vétérinaire qui manipulent des germes vivants ou des suspensions vaccinales virulentes servant au diagnostic de la brucellose, à la préparation des antigènes brucelliens ou des vaccins anti-brucelliens

Comment prévenir l'affection ?

La prévention de la maladie s'effectue de deux façons, technique et médicale.

La première a pour but de limiter l'exposition autant que possible et au moins inférieure aux valeurs limites d'exposition professionnelles, si elles existent. Elle s'articule autour des points suivants :

- Nettoyer et désinfecter les locaux et des matériels
- Eviter l'utilisation de jets d'eau à très haute pression pour nettoyer les déjections d'animaux
- Stocker les déchets et les cadavres animaux sur l'emplacement réservé à l'équarrissage (les petits animaux sont placés dans des conteneurs de préférence au froid)
- Vacciner les animaux. La vaccination interdite en France chez toutes les espèces, est autorisée par dérogation, pour les cheptels ovins, ou mixtes ovins-caprins, dans les départements encore infectés et pratiquant la transhumance
- Manipuler *Brucella* en laboratoire selon les bonnes pratiques de laboratoire dans locaux répondant au niveau de confinement 3 (arrêté du 13 août 1996)
- Former et informer les salariés sur les risques liés à la brucellose, les mesures d'hygiène, les mesures collectives et individuelles de prévention. Pour les sujets très exposés, il reste important d'organiser des campagnes de sensibilisation sur la connaissance des signes cliniques de la maladie pour un diagnostic plus précoce et un traitement adapté qui assure une guérison dans la plupart des cas

- Mettre à disposition des équipements de protection individuelle :
 - Vêtements de travail couvrant
 - Tablier imperméable
 - Gants étanches
 - Bottes
 - Lunettes
- Respecter des règles strictes d'hygiène : ne pas fumer, boire ou manger sur les lieux de travail, et se laver les mains après tout contact potentiellement contaminant et en tout cas avant de manger

La prévention médicale quant à elle, consiste en deux types d'examens médicaux :

- Examen initial : Il vise à informer et sensibiliser le travailleur au risque et aux moyens de se protéger
- Examen périodique : Il a pour but de rechercher la survenue de signes cliniques compatibles avec la maladie et les éventuelles modifications de l'exposition, mais aussi d'informer à nouveau le travailleur.

En revanche, en cas de cas constaté dans l'entreprise il faut obligatoirement :

- Déclarer la maladie : Le service de microbiologie du centre hospitalier universitaire Carêmeau, à Nîmes est le centre national de référence-laboratoire expert
- Faire passer un examen médical à tous les travailleurs susceptibles d'avoir été exposés sur le même lieu de travail